

excessivement faibles et d'une végétation lente. Lorsque la récolte de l'avoine a été enlevée, les rayons brûlants du soleil assèchent rapidement la terre.

On ne saurait se faire une idée des pertes éprouvées par les cultivateurs qui ne donnent pas au sol les soins convenables pour y recevoir la semence. Le sol doit être dans les conditions que requièrent les graines fourragères pour que celles-ci soient bien enracinées. Le sol doit être meuble à sa surface, afin que les racines délicates des plantes puissent pénétrer facilement dans le sol. Le fumier doit aussi être répandu sur la surface du sol et bien mélangé à la terre; ce fumier doit être dans un entier état de décomposition, ou, s'il est encore à l'état vert, doit être exempt de toutes matières grossières nuisibles aux graines de plantes fourragères qui sont très fines.

La quantité de semence à employer varie avec la nature du sol, le temps qui règne pendant le semis, et le nombre des espèces qui entrent dans le semis. Si le temps est humide, on augmente d'un dixième la quantité de semence. Il en est de même si le mélange n'est composé que de deux ou trois espèces de graines.

Un semis un peu trop dru ne porte aucune atteinte sensible au produit de la prairie; tandis qu'une prairie faite par un semis clair n'atteint la production qu'elle aurait dû avoir du premier abord, qu'après plusieurs années de végétation, si toutefois elle se rétablit; car plus les jeunes plantes de la prairie sont espacées, plus les mauvaises herbes trouvent de la place pour s'établir et se propager. C'est à quoi il est difficile de remédier immédiatement.

#### Choses et autres.

*Fromageries autour de Montréal.*—Il a été construit depuis un temps très rapproché, plus de 200 fromageries dans les campagnes situées autour de Montréal, et cela dans un rayon de moins de 75 milles. La province d'Ontario augmente également sa fabrication. A ce jour depuis l'ouverture de la saison, Montréal a exporté en Angleterre, 50 p. c. plus de fromage que New-York.

*Manufacture de sucre de betteraves à Farnham.*—La manufacture de sucre de betteraves de Farnham est en pleine opération depuis mardi dernier sous l'habile direction de M. Trahan et Moreau. On a toute raison d'espérer que les opérations de cette année, grâce au changement du personnel de l'établissement, auront pour résultat de faire cesser les doutes qui existaient sur le succès de cette industrie dans la province de Québec.

La betterave arrive de tous côtés et nous avons surtout remarqué de beaux échantillons venant de la ferme cultivée cette année par M. F. G. Marchand.

*Quand faut-il répandre la chaux sur le sol?*—Quelques cultivateurs préfèrent le printemps, mais on est généralement d'avis que l'automne est préférable pour ce genre d'opération. Comme la chaux s'introduit facilement dans le sol, il n'est pas besoin pour cela de se servir de charrue, un simple hersage suffit.

*Le pâturage des cochons.*—Les cultivateurs qui ne peuvent disposer d'un pâturage étendu à l'égard de leurs cochons, trouveraient avantageux de construire des clôtures portatives, et disposer l'enclos suivant le nombre de cochons à pâturer, et à tel endroit qu'on le jugera convenable. Par ce moyen l'élevage des cochons serait moins coûteux que s'il fallait les tenir constamment enfermés dans une porcherie ou la basse-cour, et les cochons jouiraient d'une meilleure santé.

*Le pâturage des moutons.*—On ne devrait jamais mettre les moutons dans une prairie lorsque les herbes sont hautes, parce qu'ils ne les mangent pas également; ils fouleront aux pieds la plus grande partie de ces herbes. Il sera mieux de les placer dans les régals, après la récolte des fourrages; mais il ne faudrait pas les laisser trop longtemps dans le même clos, car ils

raserait trop l'herbe et ils endommageraient par là les prairies. Un fréquent changement d'un clos à un autre est préférable aux moutons que de les laisser pâturer dans un long parcours, parce que dans cette dernière condition les moutons deviennent plus farouches.

*Les tiges de topinambour employées comme fourrage pour les animaux.*—D'ordinaire on fait brûler les tiges de topinambour après maturité. L'expérience cependant a démontré que, sans nuire à la récolte en terre, on pourrait en faire un meilleur usage que de les brûler; c'est de les faire passer par le hachepaille et de les donner aux vaches comme fourrage. Ces grandes et fortes tiges, hachées menu avec leurs feuilles sont mangées avec avidité par les vaches qui, loin de diminuer de lait, augmentent pendant cette alimentation.

#### RECETTES

##### Moyen de détruire les vers chez les chevaux.

La recette suivante est très-efficace: Broyez deux onces de corce de peuplier ou de tremble, et ajoutez quatre onces de soufre en poudre, et trois onces de sel commun; mêlez bien le tout ensemble. Divisez la masse en douze parties égales, ayant soin d'en mêler une à la nourriture que vous donnerez le soir au cheval attaqué de vers. Non seulement ce remède aura l'effet de détruire les vers, mais il contribuera à la bonne digestion du cheval et par conséquent le cheval à l'avenir sera moins sujet à être atteint par les vers.

##### Moyen d'empêcher que les animaux soient attaqués par les poux.

La présence des poux chez les animaux ne peut être combattue avec avantage uniquement par l'application de certains remèdes en usage. Il faut avant tout prévenir leur atteinte par certaines précautions qu'il est facile de mettre en pratique, par la propreté des étables et de tout ce qui les entoure.

Ces précautions consistent à répandre de temps à autre un peu de cendres de bois sur les animaux; un pansage régulier de tous les jours au moyen d'une brosse, d'un tampon de paille et de l'étrille; une application de temps à autre, d'eau chaude, sur les murs; les cloisons ou tout objet en bois de l'étable ou de l'écurie; il serait bon aussi d'y appliquer une couche de chaux, c'est-à-dire de blanchir à la chaux tout le bois de l'intérieur de l'étable ou de l'écurie. Renouveler souvent la litière des animaux. Faire aussi en sorte de brûler les impuretés et les poils que l'on enlève du corps des animaux par le pansage. Avec ces soins de propreté les animaux ne seront pas atteints par les poux aussi souvent qu'ils le sont.

#### Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska.

Avis public est par les présentes donné à tous les membres de cette compagnie que par une résolution en date du 12 octobre courant, il a été imposé une taxe ou répartition de 10 par cent sur tous les billets de dépôt en force depuis l'établissement de cette compagnie, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1879, et de cinq par cent sur ceux en force depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1879 au 1<sup>er</sup> septembre 1882. Et ce, pour rencontrer les dépenses et les pertes de la dite compagnie jusqu'au 3<sup>o</sup> octobre courant; et aussi pour former un fonds de réserve.

Le paiement de cette imposition est actuellement requis pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie en la ville de St-Germain de Rimouski, sous trente jours du présent avis.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,  
Secrétaire;

Rimouski, 17 octobre 1882.  
26 octobre 1882.